



# Le Québec se positionne à l'égard de l'IA. Que peuvent faire les acteurs publics?

## Mise en contexte

Le 5 février 2024, le Conseil de l'Innovation du Québec (CIQ) dévoilait son rapport *Prêt pour l'IA*, comprenant une série de recommandations visant à assurer le développement et l'utilisation responsables de l'intelligence artificielle (IA) au Québec.

### En bref

Le rapport est structuré autour de cinq axes : encadrer, anticiper, former, propulser et positionner.

Le rapport identifie quatre domaines qui seront principalement affectés par l'IA : le travail, la démocratie, la culture et l'environnement.

L'Obvia a été l'un des acteurs clés de la réflexion collective menée par le CIQ.

## L'essentiel du rapport *Prêt pour l'IA*

### Un écosystème de l'IA composé principalement de PME

Le Québec se démarque pour sa recherche dans le domaine de l'IA, avec plusieurs organisations de pointe qui travaillent dans un esprit de collaboration et préconisent une approche synergique. Toutefois, le tissu économique au Québec est surtout composé de PME, qui disposent de ressources limitées pour intégrer de nouvelles exigences légale ou éthique, dans un domaine complexe comme celui de l'IA.

Les PME dans le domaine de l'IA ont besoin d'être soutenues pour analyser et comprendre les impacts qu'auront les avancées technologiques qu'elles développent, pour en maximiser les retombées positives et en atténuer les risques. Un accompagnement des PME par les milieux de la recherche, dans le développement d'une IA de confiance, constituerait un avantage compétitif important pour les entreprises québécoises au moment de la commercialisation de leurs produits.

D'un autre côté, l'IA aura aussi un impact sur une multitude de secteurs économiques. Certaines entreprises et certains secteurs sont plus vulnérables aux avancées de l'IA. Il suffit de penser au domaine de la culture. Il y a un besoin d'accompagnement pour ces entreprises aussi, qui ne sont pas encore dans le domaine de l'IA, mais qui devront s'y adapter.

### Un encadrement de l'IA est nécessaire

Les réglementations concernant l'IA peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et évoluent très rapidement.

- **Mars 2023** : le gouvernement du Royaume-Uni a présenté à son Parlement un livre blanc détaillant l'approche qu'il préconise en matière d'encadrement de l'IA.
- **Octobre 2023** : le président américain a adopté un décret présidentiel pour encadrer la croissance et le développement de l'IA.
- **Février 2024** : l'Union européenne (UE) a adopté le « AI act » (ou « loi sur l'IA ») qui repose notamment sur la gestion des risques. L'adoption unanime de l'« AI Act » par les 27 États membres de l'UE marque une étape clé dans la régulation de l'IA, visant un juste milieu entre innovation et sécurité. Cette législation pionnière intervient en réponse à l'avènement de technologies disruptives comme ChatGPT, soulignant l'urgence d'un cadre juridique adapté.

Le cadre de gouvernance de l'IA qui sera établi au Québec devra tenir compte de ces normes adoptées ailleurs dans le monde, afin de maintenir l'attractivité et la compétitivité des entreprises qui adopteront l'IA, tout en se concentrant sur sa raison d'être : protéger les citoyennes et citoyens et assurer le déploiement d'une IA de confiance, au service de l'humain et de la biosphère.

Chez nous, en plus du droit actuel qui déjà s'applique à l'IA (droits fondamentaux, responsabilité civile, protection des données, etc.), les gouvernements du Canada et du Québec ont proposé de nouvelles règles au cours des dernières années.

- **Projet de loi C-17** (fédéral / en cours d'étude) – Ce projet de loi cherche à établir des normes éthiques et de sécurité pour le développement et l'utilisation de l'IA. Il propose notamment la création d'un organe de surveillance chargé de superviser les applications de l'IA et prévoit des mécanismes de responsabilité pour les décisions prises par des systèmes d'IA.
- **Loi 25** (Québec / Entrée en vigueur à partir du 22 septembre 2022) – La loi 25 impose aux entreprises et organisations privées de respecter des normes strictes en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels. Elle prévoit des mesures de sécurité pour protéger les renseignements personnels contre tout accès non autorisé, leur divulgation ou leur destruction.

Plusieurs enjeux restent à être abordés au sujet de l'IA : menaces à la démocratie, désinformation, biais et discrimination, transparence des données, etc. À cet égard, le rapport du CIQ propose notamment de définir les grandes orientations de la gouvernance québécoise en matière d'IA et d'adapter le droit afin qu'il réponde à ses enjeux spécifiques. Il préconise également un effort en matière de sensibilisation et de formation aux enjeux de l'IA.

En résumé, l'IA soulève en ce moment des questions éthiques et juridiques importantes. Dans le contexte où le Québec est à la recherche d'un équilibre entre l'innovation et la protection des citoyens, une réflexion multisectorielle est essentielle pour développer une gouvernance de l'IA efficace, propre à la réalité québécoise.

## Les acteurs publics ont un rôle à jouer

### Vers une loi-cadre pour le Québec

Il n'existe pas de loi spécifique sur l'IA au Québec, même si un ensemble de normes générales et spécifiques encadrent néanmoins, partiellement, le développement et le déploiement de l'IA. Selon le rapport du CIQ, « il serait souhaitable d'adopter une loi québécoise sur l'intelligence artificielle afin d'offrir une sécurité juridique aux entreprises privées et de préciser les grandes orientations à intégrer dans les instruments de gouvernance sectoriels qui relèvent d'instances de régulation autonomes. L'adoption d'une loi-cadre permettrait d'assurer un fort caractère démocratique à l'encadrement de l'IA, nécessaire à son acceptabilité sociale. »<sup>1</sup>

### Rehausser la littératie numérique de la population

La participation citoyenne est indispensable pour s'assurer que l'IA soit au service de la société. Toutefois, tous les membres de la société québécoise n'ont pas le même niveau de compréhension des enjeux de l'IA. Les milieux de la recherche sont des acteurs importants pour combler le fossé de la fracture numérique et pour accompagner l'État dans sa volonté d'outiller la population aux enjeux de l'IA. Parmi les recommandations du rapport du CIQ, plusieurs pourraient bénéficier du soutien du milieu de la recherche. Ainsi, il serait souhaitable de :

- Développer des ateliers de sensibilisation pour une utilisation responsable de l'IA et créer des programmes de formation en IA éthique et responsable sous différentes formes.
- Contribuer à intégrer la formation en IA dans le cursus scolaire et la formation continue.
- Participer, dans l'espace public, à développer l'esprit critique et les compétences humaines transversales.

1 Dossier thématique #1 : Le cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle, p.7

## Renforcer les liens de collaborations entre le secteur de la recherche et les pouvoirs publics

Il est important que l'État québécois possède l'expertise pour concevoir et mettre en œuvre des mesures pertinentes en IA, puis pour épauler les entreprises, les organisations et les citoyens. Plusieurs raisons recommandent donc à l'État québécois d'aller chercher un soutien auprès du milieu de la recherche dans le contexte de l'omniprésence grandissante de l'IA au sein de notre société et pour la gestion de l'État lui-même.

- De manière générale, la population et les employés de l'État manquent de compétences numériques pour comprendre et utiliser l'IA. Certains ressentent de la peur et ont des perceptions négatives face à l'IA. Le milieu de la recherche peut démystifier les enjeux et relativiser les craintes des employés de la fonction publique.

- D'un point de vue technique et technologique, l'État doit suivre le rythme de l'innovation et anticiper les changements. La recherche peut soutenir l'état pour l'aider à voir venir les choses et pour comprendre ce qui se fait ailleurs. Elle peut aussi concrètement l'aider à développer des normes pour encadrer le développement et l'utilisation de l'IA.
- Si l'IA doit être développée en collaboration avec les citoyens pour répondre à leurs besoins et respecter leurs droits, il convient de les inclure dans la conversation. Les milieux de la recherche sont habitués d'assurer la participation citoyenne et sont outillés pour réaliser le transfert des connaissances.

L'intelligence artificielle offre de nombreuses opportunités pour améliorer la qualité des services publics et transformer la société québécoise. Pour que l'IA soit utilisée de manière responsable, éthique et pour un développement de l'IA qui soit en harmonie avec les valeurs de la société québécoise, la collaboration entre tous les acteurs est essentielle.

Le tissu économique québécois est principalement composé de PME qui ont besoin de soutien pour intégrer les prescriptions légales et éthiques imposées par l'IA, dans leurs développements.

À l'échelle nationale et internationale, des efforts sont déployés pour réguler l'IA et garantir son utilisation éthique et responsable. Des avancées ont été faites, mais des défis persistants demeurent pour assurer que l'IA soit au service des citoyennes et des citoyens et pour que son développement soit conforme aux valeurs québécoises.

Il est recommandé d'adopter une loi québécoise sur l'IA pour offrir une sécurité juridique aux entreprises et pour structurer sa gouvernance, en prenant en compte les risques associés et en impliquant les citoyennes et citoyens dans le processus.

Les milieux de la recherche, l'industrie et les pouvoirs publics doivent collaborer étroitement pour assurer un développement responsable de l'IA, en favorisant la sensibilisation, l'éducation, la formation et la gouvernance éthique.



# obvia

## L'Obvia, au service des acteurs publics et de la société

L'Obvia identifie les enjeux sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique, et contribue à des solutions qui placent les êtres vivants et la biosphère au centre de leur cycle de développement et d'utilisation. Notre communauté de recherche produit des connaissances ouvertes qui renforcent les capacités individuelles et collectives, en collaboration avec la société civile, les acteurs publics, l'industrie et les développeurs.

## Thématiques de recherche



Éthique, gouvernance et démocratie



Industrie 4.0, travail et emploi



Santé durable



Éducation et capacitation



Droit, cybersécurité et cyberjustice



Arts, médias et diversité culturelle



Sobriété numérique et transition socio-écologique

## Nos institutions membres

Soutenu financièrement par :



Piloté par :



En collaboration avec :



Pour nous contacter :

Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique

Pavillon Charles-De Koninck, local 2489  
1030, avenue des Sciences-Humaines  
Université Laval  
Québec (Québec) G1V 0A6

collaboration@obvia.ca  
418.656.2131 poste 401234

Sources :

<https://conseilinnovation.quebec/intelligence-artificielle/publications-de-la-reflexion-collective/>



obvia.ca